

le 18 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 270 Acquisition de deux gouaches d'Ossip Zadkine « Homme à la pipe, lisant » et « Le Musicien » en faveur du musée Zadkine.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'acquisition de deux gouaches d'Ossip Zadkine « Homme à la pipe, lisant » et « Le Musicien », destinée à l'enrichissement des collections du Musée Zadkine ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle Pourtaud au nom de la 9e Commission.

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à acquérir deux gouaches d'Ossip Zadkine « Homme à la pipe, lisant » et « Le Musicien » en faveur du musée Zadkine pour un montant de 55.000 euros chacun soit au total une somme de 110.000 euros.

Article 2 : La dépense relative à cette acquisition, soit 110.000 euros, sera imputée sur le chapitre 21, nature 2161, rubrique 322, mission 90000-99-010, du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants sous réserve des décisions de financement.